

C. DIEELIS explique le raisonnement l'ayant amené à déposer une motion relative au soutien des commerçants. Depuis de nombreux mois il interpelle le Collège quant à la situation connue par les commerçants et plus particulièrement les bars et restaurants qui sont touchés par les mesures « Covid » décidées par les autorités fédérales et régionales. A chaque fois, il a interpellé le Collège au sujet des aides prévues pour aider ces commerçants. Force est de constater qu'à ce jour, aucune mesure de soutien réelle n'a été prévue pour les aider. Lors de sa première interpellation, on lui avait répondu que la Commune les avait aidés à acheter du gel, des moyens de garantir les « gestes barrières », mais fondamentalement aucune aide par rapport à la crise financière qu'allait subir les commerçants n'avait été prévue. Le même genre de réponse fut donné lors de sa seconde interpellation, rien n'avait été prévu en considérant que les commerçants se relèveraient bien à se relever seuls et qu'il n'appartenait pas à la Commune d'aider les commerçants, contrairement à ce qui se faisait dans quasiment toutes les Communes de la Région. Il estime qu'il s'agit d'une « politique de la petite semaine ». En effet, demain, lorsqu'on se réveillera après la pandémie, on constatera que bon nombre de commerçants ne réouvriront pas ; on se rendra alors compte de la réelle conséquence de la « Covid 19 » et des mesures qui auront été prises. A ce jour, même si cette mesure peut paraître anecdotique, il est important que tous les pouvoirs publics se mettent ensemble pour aider les commerçants, et qu'on se rende compte qu'on est dans une situation où les deniers publics doivent être mis en avant pour aider les commerçants. La vague de faillite programmée risque d'avoir un impact conséquent sur les finances communales. Il est donc dans l'intérêt général et dans la mission des pouvoirs publics de tenter d'aider les commerçants de toutes les manières possibles. Il estime que l'adoption d'un règlement considérant que les commerçants qui ont dû fermer ne doivent pas payer leur précompte immobilier. Cela semble être une mesure adéquate. C'est pourquoi il a déposé une motion et une proposition de règlement en ce sens, instituant une prime destinée aux commerçants qui ont dû fermer, en demandant de déduire de leur précompte immobilier les mois pendant lesquels ils ont dû fermer. Quand bien même qu'on ne voterait pas la prime, il invite tous les commerçants à ne pas payer leur précompte immobilier et de faire valoir leurs droits devant les juridictions car il pense qu'il y a quelque chose à faire d'un point de vue juridique. Il demande un vote propre à cette motion et qu'elle ne soit pas recalée sans autre forme. Il souhaite donc un vote nominal quant à cette motion.

Madame l'Echevine ROEX donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen ROEX geeft lezing van het volgende antwoord:

Cette mesure concernerait un peu plus de 1.000 entreprises. Comme repris dans le règlement, cette prime serait de 500€ à 1.500€. En termes d'impact budgétaire, cela peut représenter un coût total de 1.500.000€.

Un défaut de cette mesure est que les commerçants devront entreprendre eux-mêmes des démarches.

Notons que de nouvelles propositions de soutien aux secteurs les plus touchés est en cours d'élaboration au niveau fédéral et que la Région a aussi ouvert les primes pour les commerçants lors de cette deuxième fermeture. Le Collège propose donc au Conseil communal de ne pas voter cette motion car il n'y a pas de budget pour le faire.

C. DIEELIS précise qu'une fois de plus on balaye une proposition de motion par une petite réponse. A ce jour, prendre du budget est une volonté politique. A ce jour, 1,5 millions d'Euros a été trouvé pour la propreté, ce qui prouve donc bien que trouver du budget ne tient qu'à la volonté politique. Sans débloquer un budget, le Collège estime donc qu'il n'est pas important de soutenir les commerçants. Il serait peut-être bien que le Collège le précise depuis le départ. Le fait de refuser la proposition revient à mettre les commerçants de côté et de ne pas les aider. L'échevine aurait dû se battre pour obtenir du budget il y a quelques mois lors de l'élaboration du budget communal.

Monsieur le Bourgmestre-Président ajoute que chaque membre du Collège doit être responsable à 100 % mais responsable de ce pour quoi il est responsable. Madame ROEX a répété que l'état fédéral était en train de mettre en place un plan de soutien aux commerçants. Chacun tient aux commerçants et chacun sait que le commerce fait partie de la cohésion sociale, ce qui fait que l'on peut avoir une vie active sur notre commune. On a tous très peur que trop de commerces fassent faillite, mais il faut voir qui est responsable de quoi. Le gouvernement fédéral fait bien son travail en mettant en place des initiatives en ce sens. Monsieur le Bourgmestre-Président débute le vote nominatif.